

# *L'oralité dans le procès administratif – Orléans, jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021*

## *Programme colloque*

### **Jeudi 24 juin**

- 8h15 : accueil des participants

- 8h45 : Mots d'accueil :

- Pierre Allorant, Professeur à l'Université d'Orléans ; Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

- Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans ; Directeur du Centre de recherche juridique Pothier

- 8h55 : Début de la matinée de travaux

*Sous la présidence de Pierre Allorant, Professeur à l'Université d'Orléans ; Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion*

- 9h : *Présentation introductive : oralité du procès et procès de l'oralité* – Emmanuel Jeuland, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

#### I. Le procès administratif jalonné par l'oralité

- 9h35 : *Procédure administrative contentieuse et procédure civile : une opposition toujours justifiée ?* – Emmanuel Piwnica, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; ancien Président de l'Ordre

- 10h10 : *L'oralité devant les juridictions administratives au XIXe siècle (Conseils de préfecture et Conseil d'Etat)* – Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

- 10h45-11h : pause

- 11h05 : *Les faces cachées de l'oralité* – Florian Poulet, Professeur à l'université d'Évry-Val-d'Essonne (Paris-Saclay)

- 11h40 : *L'oralité devant les juridictions administratives étrangères : l'exemple néerlandais* – Willem Konijnenbelt, Président de section honoraire au Raad van State (Conseil d'Etat des Pays-Bas), Professeur émérite à l'Université d'Amsterdam

- 12h15-12h25 : Questions aux intervenants de la matinée et échange avec la salle

- 12h25 : suspension des travaux et déjeuner

\*\*\*\*\*

- 13h55 : Reprise des travaux

## II. Le procès administratif traversé par l'oralité

### II. 1. Les juridictions

*Sous la présidence de Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne*

- 14h : *L'oralité devant le tribunal administratif* – Guy Quillévéré, Président du tribunal administratif d'Orléans

- 14h35 : *Les cours administratives d'appel et l'oralité* – Terry Olson, Conseiller d'Etat ; Président de la Cour administrative d'appel de Versailles

- 15h10-15h25 : pause

- 15h30 : *La place de l'oralité au Conseil d'Etat. Du bon usage de l'oralité devant le juge administratif* – Bernard Stirn, Président de section honoraire au Conseil d'Etat ; membre de l'Institut

- 16h05 : *La place de l'oralité dans la procédure en vigueur devant les juridictions administratives spécialisées : l'exemple de la Cour nationale du droit d'asile* – Joseph Krulic, président de section à la Cour nationale du droit d'asile

- 16h40-17h : Questions aux intervenants de l'après-midi et échange avec la salle

\*\*\*\*\*

# Vendredi 25 juin

- 8h30 : accueil des intervenants et du public
- 8h55 : début de matinée de travaux

## II. 2. L'instance

*Sous la présidence de Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans ; Directeur du Centre de recherche juridique Pothier*

### II. 2. 1. Oralité et conduite du procès

- 9h00 : *L'oralité dans la phase d'instruction* – Denis de La Burgade, Docteur en droit ; Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- 9h35 : *Oralité et mesures d'instruction* – Alexandre Ciaudo, Professeur à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté
- 10h10-10h25 : pause

### II. 2. 2. Oralité et procédures

- 10h30 : *Procédures d'urgence, référés et oralité* – Olivier Le Bot, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- 11h05 : *Les contentieux sociaux, laboratoire de l'oralité ?* – Hadi Habchi, Magistrat du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ; Maître de conférences associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon
- 11h40-12h : Questions aux intervenants de la matinée et échange avec la salle.
- 12h05 : suspension des travaux et déjeuner
- 13h55 : Reprise des travaux

## III. Le procès administratif transformé par l'oralité [*seconde journée ; après-midi*]

*Sous la présidence de François Priet, Professeur émérite à l'Université d'Orléans*

### III. 1. Les acteurs du procès

- 14h-15h : Table ronde : *Oralité et garanties du procès administratif – dialogues autour de l'oralité dans le procès administratif* – sous la Présidence de Jean-Paul Costa, Conseiller d'Etat honoraire ; ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Participants :

- Benjamin Defoort, Professeur à l'Université François Rabelais de Tours
- Gaylord Devienne, chef du pôle d'appui juridique de la police administrative à la Préfecture du Loiret
- Véronique Doisneau-Herry, premier conseiller au tribunal administratif d'Orléans ; rapporteur public à la 3<sup>e</sup> chambre
- Gilles Hermitte, Conseiller d'Etat ; Président de la Cour administrative d'appel de Lyon
- Elsa Sacksick, avocate à la Cour.

- 15h05 : *L'avocat devant les juridictions administratives, acteur de l'oralité ?* – Hélène Farge, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; ancienne Présidente de l'Ordre

- 15h40-15h55 : pause

III. 2. La physionomie du procès

- 16h : *La faculté de répliquer au rapporteur public et les garanties du procès* – Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans ; Directeur du Centre de recherche juridique Pothier

- 16h35 : *Le dialogue des parties et du juge, nouveau visage du procès administratif ?* – Gweltaz Eveillard, Professeur à l'Université de Rennes I

\*\*\*

- 17h10 : *En guise de conclusion(s) – Le renouveau de l'oralité devant les juridictions administratives : bilan et perspectives* – Pierre Delvolvé, Professeur émérite à l'Université Paris II – Panthéon-Assas ; membre de l'Institut

## *L'oralité dans le procès administratif*

Colloque organisé par le Centre de recherche juridique Pothier à l'Université d'Orléans les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021 sur le campus universitaire d'Orléans-La Source, selon une organisation hybride (intervenants présents sur place et interventions en visioconférence)

### Présentation :

Alors que la procédure administrative contentieuse revêt traditionnellement un caractère écrit, qui conduit souvent à l'opposer sur ce point à la procédure civile, l'oralité occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans le procès administratif. Cette évolution, qui n'est pas sans impact sur les acteurs majeurs de la procédure (parties, avocats et magistrats), contribue en partie à modifier la physionomie du procès administratif. Le développement des procédures de référé, tout comme l'avènement des contentieux sociaux, ont ainsi abouti à favoriser ces dernières années l'essor de l'oralité devant les juridictions administratives. La faculté offerte aux parties ou à leurs conseils de prendre la parole après les conclusions du rapporteur public et, éventuellement, d'y répliquer, a en outre conduit à revaloriser considérablement le rôle de l'audience devant le juge administratif.

Ce colloque, dont les actes sont destinés à la publication, visera notamment à interroger le mouvement contemporain de renforcement de l'oralité devant les juridictions administratives, en confrontant les vues de praticiens du droit (avocats et magistrats) et d'universitaires autour de ces questions.

Responsable scientifique et organisateur du colloque : Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans, directeur du C.R.J. Pothier.

Comité scientifique et comité d'organisation : Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans, directeur du C.R.J. Pothier ; François Priet, Professeur émérite à l'Université d'Orléans ; Alexis Zarca, Maître de conférences à l'Université d'Orléans.

Lieu :

Université d'Orléans, Faculté de droit, d'économie et de gestion, rue de Blois, 45067, Orléans

Inscriptions :

Contact : [laurence.salle@univ-orleans.fr](mailto:laurence.salle@univ-orleans.fr)

Conditions :

- Tarifs : Membres du CRJ Pothier et étudiants de l'Université d'Orléans : gratuit ; Autres : 50 euros.
- Suivi du colloque et des débats uniquement sur place, dans la limite des capacités d'accueil de l'amphithéâtre en période de crise sanitaire (recours à la visioconférence limité à certains intervenants)

Date limite d'inscription : mardi 22 juin 2021